

L'économie

Mlle MacDonald: Madame le Président, puis-je demander au ministre de nous donner dès maintenant une idée précise du moment auquel les municipalités pourront obtenir ces renseignements? Je ne saurais trop insister sur la nécessité de leur communiquer ces renseignements préalables aussi rapidement que possible pour qu'elles puissent se préparer aux difficultés auxquelles devront faire face tant de gens au cours des prochains mois. C'est tout ce que je demande. C'est maintenant que les municipalités ont besoin de ces renseignements.

M. Lalonde: Je suppose, madame le Président, que le député veut parler du programme que j'ai annoncé hier.

Mlle MacDonald: Non, madame le Président, ce que je demande au ministre, c'est de fournir aux municipalités une évaluation, calculée sur une base hebdomadaire et mensuelle pour les six prochains mois mettons, du nombre des prestataires qui auront épuisé leur prestations d'assurance-chômage et devront recourir à l'assistance sociale, de sorte qu'elles sachent combien d'argent il leur faudra trouver pour payer leur part des versements.

M. Lalonde: Madame le Président, j'aborderai certainement la question avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration chargé d'appliquer le programme de l'assurance-chômage.

Mlle MacDonald: Les municipalités sont démunies.

M. Lalonde: L'honorable représentante pourrait en parler directement au ministre, mais je transmettrai sa suggestion à ce dernier. En fait, je connais des municipalités qui ont déjà pris des dispositions pour obtenir cette information.

Mlle MacDonald: C'est impossible. Le ministre ne la leur donnera pas.

M. Lalonde: L'honorable représentante dit que c'est impossible mais moi je lui dis qu'à ma connaissance, il y a des municipalités qui ont pris de telles dispositions. Je signalerai néanmoins la question au ministre.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, voici ce qu'a déclaré hier le ministre des Finances (M. Lalonde) dans son exposé:

... notre productivité continue de stagner; de nouvelles techniques de production doivent être mises au point et appliquées; il faut pour cela développer notre base technologique, accroître les investissements ...

Le ministre n'ignore pas que dans le budget du 12 novembre, les mesures les plus anti-productives étaient celles qui réduisaient les déductions pour amortissement et celles qui touchaient aux coûts annexes, surtout ceux que les entreprises actuelles consacraient à l'agrandissement des fabriques, des immeubles à bureau et ainsi de suite. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas modifié un peu la structure de la déduction pour amortissement surtout par rapport aux coûts annexes qui nuisent à l'expansion des entreprises industrielles existantes. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas profité de l'occasion pour se pencher sur la question des déductions pour amortissement pour l'achat de matériel de production et d'équipement susceptible d'accroître la productivité et ce, en modifiant les dispositions s'appliquant aux immobilisations?

Je fonde mes propos sur les instances très éloquentes qu'ont présentées au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques l'Association des manufacturiers

canadiens et la Chambre de commerce du Canada. Cela n'aurait pas entièrement bouleversé la structure de la déduction pour amortissement mise au point par le ministre ni résolu ses problèmes de frais connexes, mais cela aurait certainement contribué pour beaucoup à augmenter la productivité ainsi qu'à ajouter quelque crédibilité à sa déclaration. Le ministre peut-il expliquer cette attitude?

M. Lalonde: Madame le Président, dans la déclaration que j'ai faite hier, j'ai laissé de côté un certain nombre de questions encore à l'étude, notamment celle des amendements à la Loi de l'impôt sur le revenu découlant du budget précédent. Je n'ai pas encore examiné en détail cet amendement en particulier. J'ai l'intention de régler la question des frais annexes. Lorsque le bill sera présenté, j'espère que les articles s'y rapportant satisferont le député. Je le remercie d'avoir attiré mon attention là-dessus.

M. McDermid: Pourquoi ne pas jeter tout ça et recommencer à zéro?

M. Wilson: D'autres changements!

M. Lalonde: En ce qui concerne la déduction pour amortissement, j'ai répondu à une question qu'a posée hier à la Chambre le représentant d'Etobicoke-Centre (M. Wilson).

M. Blenkarn: Madame le Président, on a réglé le problème de la déduction pour amortissement en appliquant un système cynique en vertu duquel, au cours de la première année, cette déduction était calculée à 50 p. 100 du taux habituel. On a déjà apporté des modifications à la déduction pour amortissement. Je crois qu'elles figurent à l'Annexe 29. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas aussi modifié certains éléments de cette mesure générale pour s'assurer que son budget contienne au moins une mesure qui aurait stimulé la productivité? Je remercie le ministre de sa réponse au sujet des frais annexes. A ce propos, il ne devrait pas être trop compliqué de trouver une solution qui permette aux gens d'acheter de la nouvelle machinerie, du matériel technologique de pointe afin que nous puissions concurrencer le Japon et les autres pays tant dans le secteur de l'automobile que dans celui de l'électronique. Il doit sûrement y avoir un moyen par lequel le ministre pourrait adopter un nouveau barème pour le calcul des déductions pour amortissement, modifier légèrement le régime actuel et améliorer la méthode assez fruste que l'ancien ministre a proposée dans son budget du 12 novembre?

• (1600)

M. Lalonde: Madame le Président, au cours de mon exposé d'hier à la Chambre et en réponse à une question, j'ai affirmé que j'avais examiné la question des déductions pour amortissement. J'ai constaté que les mesures prises par mon prédécesseur étaient justes et suffisantes et je n'entends pas les modifier. Le député formule des instances à cet égard. S'il voulait bien le faire par écrit et me les communiquer, je reconsidérerais volontiers son point de vue. Cependant, je tiens à lui faire savoir dès maintenant que ma conclusion, c'est qu'il n'y a pas lieu de modifier en quoi que ce soit les dispositions actuelles relatives aux déductions pour amortissement.